



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-MÉDITERRANÉENNE



Athènes, 28-03-2008

RECOMMANDATION

déposée, au nom de la commission économique, financière, des affaires sociales et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne,

par Dr. Hazim Elnaser, président,

sur la base des propositions présentées par les rapporteurs,

M^{me} Jamila Madeira, vice-présidente de la commission économique, et M. Fathi Farjaoui sur "Encourager les investissements dans la région méditerranéenne par le biais de l'enseignement et de l'emploi. Droits égaux à l'enseignement et au marché du travail pour les hommes, les femmes et les jeunes"

et

M. David Hammerstein et M^{me} Fatima Chelouche sur "Les sources d'énergie renouvelables et la promotion de nouvelles énergies favorables à l'environnement. Programmes énergétiques en vue de promouvoir un marché euro-méditerranéen de l'énergie".

- vu la déclaration de Barcelone du 28 novembre 1995, qui a établi un partenariat entre l'Union européenne (UE) et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (PSEM), ainsi que le programme de travail adopté lors de cette conférence,
- vu la résolution adoptée lors de la session plénière de l'Assemblée Parlementaire Euro-méditerranéenne (APEM) le 17 mars 2007 à Tunis sur "*Les objectifs du millénaire dans la zone euro-méditerranéenne*",
- vu les conclusions des conférences ministérielles euro-méditerranéennes et des conférences ministérielles sectorielles qui se sont tenues depuis le lancement du processus de Barcelone, notamment les conclusions de la IX^e conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, qui a eu lieu les 5 et 6 novembre 2007,
- vu la déclaration finale de la première conférence ministérielle sur l'enseignement supérieur et la recherche, adoptée le 18 juin 2007 au Caire, et les objectifs de la déclaration de Catane de 2006,
- vu les conclusions de la réunion ministérielle EuroMed Ecofin adoptées le 15 septembre 2007 à Porto,
- vu sa résolution adoptée le 11 mai 2006 sur "*Les conditions de la transformation de la Facilité Euro-Méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) en Banque euro-méditerranéenne de développement*" et transmise au Conseil EuroMed des ministres Ecofin de juin 2006 à Tunis, et vu les conclusions de ce dernier,
- vu les conclusions du rapport sur "*Les investissements directs étrangers (IDE) dans la région MEDA*", publié en 2007 par le Réseau euro-méditerranéen des agences de promotion des investissements (Anima),
- vu les travaux de la XI^e conférence euro-méditerranéenne sur la transition économique, intitulée "*Les économies méditerranéennes face au défi environnemental immédiat*", tenue les 18 et 19 juin 2007 à Bruxelles,
- vu les conclusions de la conférence ministérielle sur "*Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Politique innovante et instruments de financement des voisins au sud et à l'est de l'UE*", adoptées le 19 avril 2007 à Berlin,
- vu le Livre vert de la Commission européenne intitulé "*Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable*" (COM (2006)105), Bruxelles, mars 2006,
- vu le Livre blanc du Club de Rome intitulé "*Clean Power from Deserts*", Desertec, 2007,

- A considérant que l'attractivité économique de la région méditerranéenne tend à se renforcer depuis quelques années (progression des IDE de 1 % en 2000 à 4 % en 2006), grâce entre autres aux réformes importantes menées par la plupart des pays de la région en vue d'améliorer l'environnement juridique et réglementaire de l'investissement,
- B considérant que les politiques économiques et sociales doivent mettre sur un même plan la croissance économique, l'équité, le développement régional et la convergence territoriale, qu'il est nécessaire que l'ensemble de la population bénéficie des bienfaits de la croissance, que les politiques économiques doivent être évaluées au moment où elles sont élaborées non seulement sur leur contribution à la croissance mais aussi sur le nombre d'emplois qu'elles créent, sur leur contribution à la réduction de la pauvreté et sur leur contribution au rattrapage par les régions pauvres,
- C considérant que c'est dans le voisinage immédiat de l'Europe que se trouve le potentiel de croissance et de productivité le plus accessible pour les petites et moyennes entreprises (PME) européennes et que, pour l'heure, les premiers investisseurs en termes de montants investis sont les pays du Golfe,
- D considérant que la progression quantitative des IDE doit impérativement aller de pair avec une dimension qualitative axée sur la création d'emplois et sur l'amélioration de l'effet de levier, ce qui implique d'orienter l'action gouvernementale vers la sécurisation de l'activité des PME étrangères et nationales en encourageant la création d'un tissu industriel dense, professionnel et mieux intégré, en favorisant l'investissement dans les infrastructures nécessaires à l'activité économique et en recherchant des investissements socialement responsables et durables, susceptibles de mettre en valeur les richesses humaines et naturelles de la région du sud de la Méditerranée;
1. souligne que la coopération économique ne doit pas être dissociée de ses aspects humains, ce qui suppose un développement économique et des investissements au services des populations et, en particulier, que les opérations économiques et financières ne dissocient pas les facteurs économiques de leurs effets réels sur les populations concernées en termes d'emploi, d'éducation, de logement, de soins de santé, d'environnement, de culture et de progrès en faveur de la paix; demande qu'une part importante de la coopération financière soit consacrée à l'éducation;
 2. affirme la pertinence de la convergence socio-économique, tant au sein des pays du Sud qu'entre les deux rives de la Méditerranée, et de l'intégration régionale, dans la réussite d'un plan d'investissement et la valorisation de la coopération économique, industrielle et institutionnelle engagée entre les deux rives de la Méditerranée; considère en outre que la convergence comme l'intégration régionale sont les moyens les plus sûrs d'affronter les défis de la mondialisation, notamment pour les régions en retard, et constituent un facteur clé de la croissance, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable;

3. reconnaît qu'il est nécessaire d'associer davantage d'organisations et de pays de l'UE aux questions relevant du programme MEDA, en particulier en Europe septentrionale et centrale, et de promouvoir de manière plus systématique, dans l'Union européenne, l'important potentiel en termes d'investissements que recèle la région méditerranéenne ;
4. souligne l'importance du microcrédit dans le cadre du processus de Barcelone et des politiques de voisinage et de développement et encourage le soutien aux projets de microfinancement ainsi que le renforcement des programmes en faveur des femmes dans ce cadre; demande des ressources humaines et économiques pour les projets de microcrédit dans les pays méditerranéens et suggère la création d'une Association conjointe du microcrédit, chargée d'évaluer la crédibilité des projets; affirme la nécessité de réduire la pauvreté grâce au co-développement, en atteignant dans la région méditerranéenne les objectifs du Millénaire fixés par les Nations unies, avec la création d'emplois de qualité, qui respectent les droits du travail, particulièrement pour les jeunes et les femmes, la disparition des poches de marginalisation dans les villes et la lutte contre le retard de développement des zones rurales; souligne l'importance d'encourager l'égalité juridique et formelle, dans la sphère publique et privée, entre les hommes et les femmes, en favorisant, par des mesures positives, leur pleine participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle; demande aux pays de l'APEM de faciliter les transferts de fonds des travailleurs vers les pays d'origine ;
5. reconnaît le rôle crucial de l'éducation et de la recherche pour le développement politique et socio-économique de la société et réaffirme l'objectif visant à assurer un accès équitable et sans condition, selon les capacités de chaque pays, à une éducation de qualité, en accord avec les objectifs du millénaire pour le développement, ainsi qu'à une éducation pour les adultes, en favorisant un système efficace de formation continue, de reconversion professionnelle, notamment de formation des entrepreneurs; affirme la nécessité d'organiser des systèmes publics d'éducation et de santé et de lancer des actions publiques efficaces en vue de garantir l'accès de tous aux services essentiels d'intérêt général (l'eau, l'électricité, les transports et les communications);
6. demande aux pays de l'APEM d'encourager l'éducation et l'enseignement privés, étant donné que nombre de pays du partenariat euro-méditerranéen sont tributaires de l'enseignement privé pour remplir leurs obligations constitutionnelles en matière de droit à l'enseignement pour tous les enfants, et ce en raison de l'impossibilité du secteur public de ces pays de faire face aux dépenses dans ce domaine.
7. appelle les gouvernements à prendre des mesures pour combattre les préjugés et veiller au renforcement des droits des femmes dans leur législation nationale afin de parvenir à un développement pour tous; exhorte les gouvernements à veiller à ce que chaque enfant aille à l'école et bénéficie d'une éducation de bon niveau et à s'employer à faire baisser le taux de décrochage scolaire des filles;

8. demande la mise en œuvre des engagements pris dans le domaine de la coopération scientifique et universitaire afin de faciliter la mobilité des étudiants et des scientifiques dans les établissements en renforçant les programmes communautaires Tempus et Erasmus Mundus avec les pays partenaires; relève, en particulier, l'effet positif de l'extension du programme Tempus aux pays MEDA en 2002, qui a permis de créer un réseau renforcé de coopération interuniversitaire et de donner aux professeurs d'université et de l'enseignement supérieur la possibilité de procéder à des échanges de bonnes pratiques et de garantir un transfert permanent de connaissances; souligne que, malgré les ressources limitées qui lui sont allouées, ce programme a suscité un très grand intérêt dans la région MEDA, avec une demande croissante de participation ;
9. insiste sur la nécessité de créer la plate-forme nécessaire au développement de relations et d'interconnexions à long terme entre les entreprises de l'UE et des pays méditerranéens, notamment les PME, et relève qu'il importe d'établir des réseaux, en particulier entre les organisations représentant les entreprises, pour créer, dans la région, un environnement idéal pour l'investissement des entreprises; estime que l'organisation d'événements et de forums entre des entreprises de l'UE et des pays méditerranéens revêt une importance capitale pour la réalisation de cet objectif ;
10. estime que l'échange des meilleures pratiques et d'expériences dans les domaines de la promotion de l'investissement et de la facilitation des échanges, notamment dans des secteurs spécifiques de coopération comme l'élaboration de stratégies axées sur l'accueil des investisseurs potentiels et visant à les aider dans l'accomplissement des formalités administratives, moyennant la création de guichets uniques, s'avérera particulièrement bénéfique pour les pays MEDA et devrait être encouragé de manière adéquate; demande aux Etats n'ayant pas encore ratifié la convention des Nations unies pour la lutte contre la corruption de la faire et de mettre en place une coopération en matière de lutte contre la corruption entre Etats donateurs et les Etats bénéficiaires ;
11. demande à la Commission européenne d'organiser des programmes de "formations de formateurs" afin de doter les formateurs méditerranéens de capacités renforcées dans le domaine de la promotion des investissements et de garantir la diffusion de leurs connaissances dans leur pays d'origine en organisant des formations au niveau local ;
12. renouvelle sa requête relative au suivi de la transformation de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) en une Banque euro-méditerranéenne de développement; appelle à l'accélération de la réalisation des études techniques en collaboration avec la Banque européenne d'investissement dans le but de transformer cette facilité en une banque et d'introduire davantage de célérité et d'efficacité dans la mise en œuvre des projets et de créer des emplois dans la région;. recommande la création d'un groupe de travail technique commun (deux membres du Nord et deux membres du Sud appartenant à la commission économique), afin de suivre la mise en œuvre de la feuille de route adoptée par l'Euromed ECOFIN en juin 2006 avec les différents intervenants tel que la Commission européenne, la Banque Européenne d'Investissement, la Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat (FEMIP) et d'autres experts opérant dans ce domaine;

13. invite les pays de la région euro-méditerranéenne à renforcer les conditions qui sont de nature à promouvoir le libre-échange en matière de biens et de services et à faciliter la libre circulation des travailleurs de manière à établir un meilleur équilibre en matière d'opportunités d'emploi entre les deux rives de la Méditerranée et à créer de nouveaux emplois et possibilités de formation, en particulier pour les jeunes, en contribuant ainsi à encourager l'investissement direct, et ce dans le cadre d'une ouverture croissante des frontières entre les pays de la région euro-méditerranéenne et du soutien aux propositions de l'Organisation Mondiale du Commerce pour promouvoir le secteur des services en se fondant sur le principe d'équité entre les deux rives de la Méditerranée; insiste sur le fait que la mise en œuvre du principe d'équité précité est fortement tributaire du développement des réseaux des postes et télécommunications;
14. insiste sur l'importance de conforter la tendance à l'exploitation commune des richesses dont la région euro-méditerranéenne regorge, comme le désert qui peut jouer un rôle déterminant pour l'exploitation de sources d'énergie de substitution et contribuer à maintenir l'équilibre entre la production d'une énergie renouvelable, la garantie de la sécurité alimentaire et l'utilisation rationnelle des ressources hydriques dans la région euro-méditerranéenne; appelle à cet effet à suivre de près l'évolution des prix des denrées alimentaires afin de mieux cerner les sujets relatifs à la sécurité alimentaire et d'étudier les évolutions causées par l'utilisation de ces denrées pour la production de biocarburants;
15. demande une nouvelle accélération du passage aux énergies renouvelables par une intensification de l'investissement dans ce domaine, par le développement des programmes d'éducation et de formation dans ce secteur vital et prometteur ainsi qu'à travers l'adoption de politiques et de législations incitatives et l'encouragement du secteur privé à investir dans le domaine des énergies renouvelables ;
16. demande des mesures en vue de faciliter l'accès au crédit et, plus particulièrement, au microcrédit consentis par des banques du secteur privé par la consolidation et la libéralisation du secteur financier et l'amélioration de la coopération entre les institutions financières et, surtout, entre les banques centrales; réaffirme l'importance d'une politique sociale créatrice d'emplois, surtout pour les jeunes et les femmes, notamment par l'instauration d'un climat favorable à l'accroissement des investissements directs étrangers et l'encouragement des jeunes et des femmes à créer leur propre entreprise au niveau local, par la mise à disposition d'instruments appropriés;
17. demande un effort accru pour encourager la coopération scientifique entre les pays des deux rives de la Méditerranée moyennant le renouvellement et la promotion des programmes d'enseignement supérieur et notamment de ceux qui visent à instaurer une coopération fructueuse entre les institutions d'enseignement et de formation dans le but de faciliter l'acquisition des technologies nouvelles par la majoration des subventions réservées à la réalisation de projets communs dans ce domaine, par le soutien apporté à l'établissement de l'Université euro-méditerranéenne ainsi que par la création d'un observatoire euro-méditerranéen de l'enseignement supérieur dans le but de garantir le métissage et le rapprochement scientifiques et d'encourager la réforme des programmes;

18. encourage à combattre la pollution et les effets du changement climatique, en agissant plus particulièrement sur les émissions industrielles et les résidus urbains, en promouvant des modèles de développement durable avec des énergies propres et renouvelables et des villes, des industries et des services non polluants, dans le cadre du programme Horizon 2020, ambitieux plan européen qui inclut des mesures pour le nettoyage de nos mers pour cette date;
19. souligne les énormes avantages que représente, pour tous les partenaires, la création d'un marché de l'énergie euro-méditerranéen pleinement interconnecté et intégré par l'extension et l'intégration des marchés énergétiques dans la région euro-méditerranéenne et l'achèvement des projets d'infrastructure énergétique nécessaires;
20. souligne le besoin de renforcer la coopération pour la sécurité d'approvisionnement énergétique dans la région méditerranéenne par des mesures portant sur la diversification des ressources énergétiques, la promotion de l'efficacité énergétique, des méthodes de conservation, le développement des nouvelles technologies, des activités sur la recherche et le développement ainsi que par le renforcement des opportunités financières pour les projets énergétiques d'intérêt commun;
21. est persuadée qu'il faut prioritairement considérer la problématique du développement durable, d'autant plus que les pays du Sud et de l'Est méditerranéens sont en pleine croissance énergétique; souhaite anticiper et tirer les enseignements du mode de développement des pays européens en évitant des coûts inutiles aux pays partenaires et demande des mesures pour stimuler les investissements en faveur de projets reposant sur les énergies renouvelables et sur l'efficacité énergétique ou permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment ceux relevant du mécanisme pour le développement propre tel que défini par le Protocole de Kyoto; demande aux Etats membres de l'APEM et aux pays développés industrialisés d'appliquer le Protocole de Kyoto et d'encourager les pays développés à construire des stations d'énergie éolienne et solaire plus respectueuses de l'environnement;
22. est consciente du potentiel considérable de production d'énergies renouvelables qui existe dans la région euro-méditerranéenne et qui peut jouer un rôle dans la lutte contre le changement climatique, la diversification des sources d'énergie et le renforcement des économies, des marchés des emplois qualifiés et des structures démocratiques; il s'agit d'un enjeu planétaire et régional et qui aura des conséquences sur la stabilité et la viabilité sociales de toutes nos sociétés; la nécessité de garantir l'accès à l'eau potable et à une électricité "propre" aux millions de gens qui en sont privés est un motif essentiel justifiant une augmentation sensible de la production d'énergies renouvelables dans la région euro-méditerranéenne;
23. encourage tous les pays de l'APEM à se fixer des objectifs qui consistent à atteindre une proportion importante d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale en fonction des capacités de chaque pays; invite la Commission européenne à fournir une assistance technique aux pays partenaires, afin de formuler des objectifs, pays par pays, pour la production d'énergie solaire, éolienne, géothermique, de biomasse et d'autres sources renouvelables;

24. prend note avec intérêt des propositions faites dans le cadre de l'initiative TREC du Club de Rome (Coopération transméditerranéenne pour l'énergie renouvelable) sur l'exploitation de l'énergie "propre" des déserts; en particulier, l'Union européenne et les pays partenaires de l'APEM devraient prendre des mesures financières et infrastructurelles pour promouvoir la technologie des centrales thermiques à concentration (CSP) dans les déserts de la région euro-méditerranéenne; ces initiatives nécessitent l'aide financière de l'Union européenne pour créer un projet pilote, faciliter l'accès au réseau de distribution et, éventuellement, la mise en place d'une connexion du réseau avec l'Europe en vue d'intégrer cette énergie sur les marchés énergétiques européens; invite la Commission européenne à présenter une proposition concrète en ce sens;
25. demande la mise en place d'une politique globale en faveur de transferts de technologies relatives aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, et de la formation professionnelle sur les énergies renouvelables dans le cadre d'une politique stratégique des gouvernements de l'APEM; demande l'extension des programmes de bourses d'études, de formation technique et des programmes d'échanges d'étudiants dans ce domaine, ainsi que l'intégration complète du thème de l'énergie renouvelable dans l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) et dans tous les plans d'action et accords d'association bilatéraux entre l'Union européenne et les pays partenaires ;
26. demande le déploiement urgent d'un projet énergétique modèle dans la bande de Gaza, par exemple dans la région de Rafah, afin d'assurer l'autonomie de la population de Gaza et son autosuffisance en matière de production d'électricité et de dessalement de l'eau de mer. La construction d'une grande centrale thermique à haute température pourrait répondre à ces objectifs et constituer une initiative emblématique pour l'ensemble de la région dans le domaine des énergies renouvelables. La conférence des donateurs de Paris, le mécanisme PEGASE et les programmes d'aide européens devraient octroyer des moyens substantiels à cette initiative, en collaboration avec l'Autorité Nationale Palestinienne, l'Égypte et le Quartet;
27. invite les institutions euro-méditerranéennes à s'inspirer des principes architecturaux et urbanistiques méditerranéens et à les exploiter, car ils offrent de nombreux exemples positifs de systèmes passifs de refroidissement et de chauffage, de même que l'utilisation de matériaux locaux économes en énergie. Ces modèles durables peuvent être intégrés avec les technologies modernes sur les énergies renouvelables et avec l'urbanisme méditerranéen, qui repose sur des siècles de réflexion et de construction en fonction du climat;
28. souligne que pour développer avec succès la politique des énergies nouvelles une réelle politique de transfert des technologies doit être mise en place entre les pays membres de l'APEM; souligne l'importance d'établir une convention générale euro-méditerranéenne portant organisation de la mise en place, du transfert et de la divulgation, dans la zone euro-méditerranéenne, des technologies liées aux énergies renouvelables; encourage tous les pays de l'APEM à envisager l'harmonisation de leurs législations concernant les énergies renouvelables;

29. appelle à la sensibilisation de l'opinion publique aux énergies renouvelables, celles-ci ne devant pas être uniquement l'affaire de spécialistes mais également celle de la population toute entière;
30. estime que le coût de production des énergies renouvelables doit être suffisamment bas pour être accessible à toutes les couches sociales;
31. appelle à une assistance technique et financière nécessaire pour la promotion des énergies renouvelables.
32. charge son Président de transmettre la présente recommandation aux Présidents des parlements membres du Processus de Barcelone, à la Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, à la Commission européenne, aux gouvernements des pays membres du processus de Barcelone ainsi qu'aux institutions concernées.

Pas de consensus atteint sur ce paragraphe

33. La commission exprime sa plus vive préoccupation et condamne l'agression israélienne contre les territoires palestiniens de Gaza et de la Cisjordanie tuant femmes, enfants et vieillards et détruisant les infrastructures aux conséquences négatives pour le développement économique et les possibilités d'investissement dans les territoires palestiniens.